

Caution encaissée abusivement

Par lorieux, le 14/07/2009 à 16:40

Bonjour,

ma fille a loué un appartement à Capbreton pendant 1 mois , le propriétaire a encaissé la caution de 450 euros et refuse de la rembourser , il n'y a pas eu d'états des lieux d'entrée ni de sortie. Quel recours ?

Par Marion2, le 14/07/2009 à 17:24

Bonjour,

Que le propriétaire encaisse la caution, c'est normal.

Le propriétaire a deux mois pour rembourser la caution, près le départ du locataire. Quelle raison invoque t'il pour ne pas rembourser ?

Vous pouvez contacter l'ADIL (gratuit).La Mairie vous donnnera les coordonnées de l'ADIL odnt dépend votre fille.

Cordialement.